

M. STRONG: Au Canada et aux États-Unis, sous réserve des ententes qui peuvent être conclues. J'espère cependant—bien que la chose arrive rarement aujourd'hui—que nous verrons un jour un pipe-line aux États-Unis dont la majorité des actionnaires seront des Canadiens. Je ne voudrais pas écarter cette possibilité.

Le sénateur BRUNT: Nous avons néanmoins des pipe-lines qui sont régis par des sociétés canadiennes. Si la discussion est terminée en ce qui concerne le capital d'exploitation pourriez-vous nous dire à combien on estime aujourd'hui le coût réel de construction du pipe-line?

M. STRONG: Oui, monsieur le sénateur. On estime que la construction du pipe-line jusqu'à la frontière de la Saskatchewan coûtera 400 millions de dollars.

Le sénateur STAMBAUGH: Pour un pipe-line de 30 pouces de diamètre?

M. STRONG: Oui.

Le sénateur BRUNT: Quatre cents millions de dollars. Avez-vous dressé quelque plan préliminaire sur la façon dont vous financeriez cette construction? Avez-vous choisi entre les titres d'obligation ou les actions privilégiées?

M. STRONG: Le sénateur sait certainement que le risque qui apparaît à ce stade du projet est l'aptitude à prouver le financement, ce que nous ne saurions faire actuellement. Nous ne pouvons démontrer que le projet a évolué au point où il peut donner satisfaction aux organismes qui formeraient l'ossature de la dette financière. La meilleure estimation que je puisse vous donner c'est qu'environ 75 p. 100 des fonds seront formés de la vente de titres d'obligation sur première hypothèque et des bons, et que les 25 p. 100 qui restent proviendront de la vente d'actions sous forme d'actions privilégiées et d'actions ordinaires.

Le sénateur BRUNT: Avez-vous une idée en ce moment de la façon dont se fera la répartition?

M. STRONG: Entre les actions privilégiées et les actions ordinaires?

Le sénateur BRUNT: Oui.

M. STRONG: Nous n'avons pas de proposition précise. Une quantité de ces choses échappe à notre contrôle et le tout dépendra surtout de nos négociations avec les sociétés de placement, à savoir les conditions du marché, à savoir si à telle époque les acheteurs préféreraient les actions privilégiées aux actions ordinaires.

Le sénateur BRUNT: Je suppose que vous avez l'intention, autant que possible et en ce qui concerne le côté canadien, d'offrir aux Canadiens les actions ordinaires?

M. STRONG: Certainement, monsieur le sénateur. C'est un de nos premiers objectifs. Nous sommes nous-mêmes Canadiens et nous croyons que ces entreprises d'importance nationale devraient et peuvent être exploitées par des Canadiens qui en seraient les principaux actionnaires.

Le sénateur BRUNT: En vous fondant sur un coût estimatif de 400 millions de dollars pour la construction du pipe-line et, disons, 4 millions de dollars en capital d'exploitation, avez-vous déjà pensé au volume annuel de ventes qu'il vous faudrait réaliser?

M. STRONG: Je ne suis pas un spécialiste en la matière. Je peux dire que, d'après nos estimations, nous pourrions compter sur 600 millions de pieds cubes par jour au moins et, d'après l'avis d'un expert de la question, le chiffre montera jusqu'à un peu moins d'un milliard, soit 950 millions de pieds cubes par jour.

Le sénateur BRUNT: Avez-vous fait l'estimation des bénéfices sur le capital de placement après, mettons cinq années d'exploitation?